Monsieur le Recteur,

C'est dans des conditions très particulières que nous nous réunissons aujourd'hui. Depuis plusieurs semaines, les lycéen·nes de l'académie de Créteil se mobilisent pour revendiquer des conditions dignes d'enseignement et d'apprentissage. Manque de moyens, classes surchargées, postes non pourvus, insuffisance des personnels : leurs revendications sont légitimes et font écho aux alertes que les personnels portent depuis des années Ils ont d'ailleurs rejoint leurs mobilisations massivement le 5 et le 10 novembre et appellent à se mobiliser à nouveau le 17 novembre, avec d'autres secteurs pour améliorer leurs conditions de travail, les conditions d'étude de leurs élèves et pour faire reculer le gouvernement. Pourtant, loin d'apporter des réponses suffisantes à ces revendications, les autorités ont choisi la répression et l'intimidation : gaz lacrymogènes, charges policières, coups de matraque, interpellations, gardes à vue et pressions diverses. Des élèves identifié·es comme moteurs de la mobilisation ont été ciblé·es, y compris pendant les vacances scolaires, jusque dans leur sphère privée. Les personnels qui se sont interposé·es pour protéger leurs élèves ou dénoncer les violences policières ont également été malmené·es, intimidé·es, voire interpellé·es, notamment aux lycées Wallon à Aubervilliers, Théodore-Monod à Noisy-le-Sec et Paul Éluard à Saint-Denis et à Paul Robert aux Lilas .

Les menaces de procédures administratives et les pressions hiérarchiques participent de cette même volonté de faire taire toute contestation et toute solidarité. Nous avons appris hier que l'AED violentée par la police et interpelé la semaine dernière alors qu'elle était en poste devant l'établissement, au lieu d'être protégée par son employeur, a reçu une interdiction d'accès à la l'établissement et la mise en place d'une procédure administrative à son égard. C'est donc comme cela que le rectorat de Créteil se positionne : une procédure inique et dévoyée, il est évident que la collègue ne représente ni danger ni trouble à l'ordre public pour le lycée. Nous exigeons l'abandon de toutes sanctions.

Les propos que vous avez tenus lors de la FSSSCTA sont, à cet égard, particulièrement inquiétants de notre point de vue. Déclarant que « ce qu'on chiffre en ce moment, c'est le coût des dégâts », en s'appuyant sur les chiffres communiqués par la Région, vous donnez le sentiment que la préoccupation institutionnelle se concentre avant tout sur le bilan matériel de la mobilisation. Mais qu'en est-il du coût des violences policières, des traumatismes subis par les élèves, des insultes racistes, des intimidations contre les personnels et de la dégradation des conditions d'enseignement qui sont précisément à l'origine de ce mouvement ? Cette focalisation interroge : les dégâts matériels seraient-ils devenus plus importants aux yeux de l'institution que les revendications de nos élèves et les violences qu'ils et elles subissent ? Ces élèves qui subissent pour un très grand nombre d'entre eux et elles un racisme de plus en plus exacerbé, une stigmatisation toujours plus violente, une ségrégation sociale notamment due à Parcoursup et à l'état indigent des

établissements scolaires de nos départements, méritent le respect et l'attention pleine de l'institution.

Nous refusons que les établissements scolaires deviennent des espaces de surveillance et de contrôle policier. L'école doit rester un lieu d'émancipation, de protection et de démocratie, pas un lieu où l'on apprend à se taire sous la menace. Face à cette escalade répressive, notre solidarité avec les lycéen·nes doit être totale ! Nous réaffirmons notre soutien à leurs revendications et à leur droit de s'organiser, de se réunir et de manifester.

Nous le rappelons ici, les revendications de la CGT Educ'Action pour beaucoup rejoignent celles de la jeunesse mobilisée : des bâtiments rénovés, adaptés au réchauffement climatique, des personnels en nombre suffisant pour accompagner nos élèves et en terme d'effectif :

- 24 élèves maximum en LGT
- 20 élèves maximum par classe en Bac-Professionnel, au collège et dans le premier degré
- 12 élèves en CAP
- 15 élèves maximum en éducation prioritaire ;

Pour mettre en place ces conditions de travail permettant la réussite de toutes et tous, c'est bien d'un plan massif de recrutement de personnels sous statut de la FP dont nous avons besoin et pour ce faire, condition préalable indispensable, d'une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice à hauteur des pertes subies face à l'inflation depuis 25 ans (+30%) et d'une **augmentation immédiate du Smic de 10 %**, pour le porter à 2 053,72 euros brut dans un premier temps, **puis à 2 200 euros.**

- En conséquences, face à l'absence de réponses du gouvernement à nos revendications, nous appelons à nouveau à la grève mardi 17 pour nos salaires et nos conditions de travail !

- A la rentrée, vos services nous annonçaient le non-renouvellement de 412 collègues non-titulaires dans notre académie. Est-ce une économie que nous pouvons vraiment nous permettre ? C'est bien le non-remplacement de collègues qui a mené les élèves du lycée Saint-Exupéry à Créteil à se mobiliser le 17 septembre dernier. Nous demandons, une nouvelle fois, le ré-emploi immédiat de ces collègues et que de véritables moyens soient mis au service du remplacement des absences de collègues et nous rappelons que nous revendiquons la titularisation de tous les collègues sans conditions de nationalité ou de concours.

- La CGT Educ' action Créteil salue l'adoption à l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH, mais reste vigilante, consciente que le parcours législatif n'est pas terminé

loin s’en faut ! Alors que nous revendiquons et luttons depuis des années pour la création de ce statut (de même pour celui de fonctionnaire pour les AEd et la titularisation de l’ensemble des contractuel·les de l’Éducation nationale sans conditions de concours ni de nationalité), un texte ambitieux est enfin sur la table pour nos collègues AESH. La CGT Educ'Action Créteil continuera de lutter pour améliorer leurs conditions de travail et pour cause : ces personnels, très majoritairement des femmes, ne peuvent continuer à subir des temps incomplets imposés, les accompagnements et affectations multiples engendrées par les PialS et renforcées par les PAS des salaires de misère et l’absence de perspectives de carrière. Il est urgent de créer ce statut de la Fonction publique de catégorie B avec grille indiciaire et évolution de carrière avec un temps complet à 24 heures d’accompagnement élève et de supprimer PIALS et PAS.

Enfin, le mois de novembre est celui de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles mais qu'en est-il vraiment dans notre académie ? Nous commençons à avoir des remontées de la diffusion dans les établissements du questionnaire sur les violences sexistes et sexuelles. Mais dans quelles conditions ? Pour rappel, les personnels infirmiers et les assistantes sociales de la CGT Educ'Action se mobilisent contre ce questionnaire car il ne peut pas être mis en oeuvre de façon correcte dans les conditions actuelles des établissement et écoles de ce pays. Il nous faut des moyens, des personnels supplémentaires pour encadrer des séances d'EVARS auprès des classes et pour recueillir la parole des élèves. De plus, si l'on parle de lutte contre les VSS dans l'académie, il nous est impossible de ne pas évoquer aujourd’hui le cas de nos collègues lanceuses d'alerte du lycée Utrillo à Stains car il est bien au cœur de ce sujet. Depuis le 28 août, jour où celles qui ont eu la force et le courage de relayer les témoignages difficiles des élèves victimes de violences, celles qui ont elles-mêmes subi des violences et des menaces de la part du collègue mis en cause, ont découvert leur recommandé en rentrant de vacances avec leurs enfants, la violence administrative n’a fait que s’accroître avec toute la souffrance qu’elle engendre. Elles sont aujourd'hui suspendues à votre décision et dans une situation de stress et d'attente insoutenable. Nous vous demandons aujourd'hui de retrouver le chemin de la raison, et d'abandonner toute mesure administrative à leur égard.

Pour conclure, nous avons appris par la presse que le Ministère aurait demandé aux Recteurs et Rectrices de ficher les enseignant.es mobilisé.es avec leurs élèves sur les blocus ainsi que de déclarer comme grévistes tous.tes les professeur.es n'assurant pas les cours en distanciel. Ces annonces s'inscriraient pleinement dans le contexte de répression que subit le mouvement lycéen et étudiant en tentant maintenant de s'attaquer à celles et ceux qui partagent leurs légitimes revendications.
Nous voulions savoir M. Le Recteur si de telles instructions avaient été données et si de telles pratiques délétères et pour partie illégales étaient ainsi mises en place dans notre académie alors même que, concernant le distanciel, chacun.e sait ici que l'enseignement n'est pas concerné par l'accord cadre sur le télétravail du 12 juin 2023 dans l'EN et donc que ces passages dit en distanciel ne sont régis par aucun cadre réglementaire.